Année 1953. — N° 10. Le Numéro : 15 francs. 13 Mai 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal*: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953

Séance du 12 Mai 1953.

SOMMAIRE

Résolution tendant à doter l'Institut national de la statistique et des études économiques des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée en matière de revenu national.

Evaluation officielle du revenu national.
(Comptes de la Nation pour les années 1951 et 1952 et budget économique de 1953.)

Résolution tendant à doter l'institut national de la statistique et des études économiques des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission en matière de revenu national, adoptée par le Conseil économique au cours de sa séance du mardi 12 mai 1953.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4 (§ 3) de la loi du 20 mars 1951 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, qui charge le Conseil de donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national;

Vu son avis sur les méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national, en date du 22 décembre 1952;

Vu sa résolution, en date du 10 février 1953, par laquelle il s'est saisi de la question de l'augmentation des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'institut national de la statistique pour accomplir sa mission, en matière de revenu national;

Vu le projet de résolution présenté par M. Le Brun, au nom de sa commission de la conjoncture économique et du revenu national;

Considérant le décret du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la nation et réorganisation de la comptabilité nationale, qui charge l'institut national de la statistique et des études économiques d'établir les comptes économiques de la nation pour les années passées;

Considérant le paragraphe 4, alinéa *b*, de son avis en date du 22 décembre 1952, ainsi rédigé:

« Le Conseil économique ne peut actuellement se prononcer sur la validité des chiffres établis pour 1949 par le service des études économiques et financières du ministère des finances et attend très normalement pour le faire les résultats définitifs des estimations relatives à cette même année, effectuées par l'institut national de la statistique et des études économiques... »;

Considérant qu'il résulte des déclarations faites par les représentants du ministre des affaires économiques que l'institut national de la statistique et des études économiques n'est pas actuellement en mesure, faute de moyens suffisants en matériel et en personnel, de réaliser la tâche qui lui a été confiée par l'article 2 du décret du 18 février 1952;

Rappelant l'importance, pour l'avenir, des études sur le revenu national de la comptabilité nationale de l'année 1949, qui doit servir de base à ces études,

Demande:

que l'institut national de la statistique et des études économiques soit doté d'urgence des moyens en matière et en personnel, qui lui font actuellement défaut, pour remplir l'importante mission qui lui a été confiée en matière de revenu national (1).

(1) Cette résolution a été adoptée à main levée, à l'unanimité, moins 6 abstentions.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ÉVALUATIONS OFFICIELLES DU REVENU NATIONAL

(Etude des comptes de la nation pour les années 1951 et 1952 et du budget économique pour 1953.)

1° Rapport présenté par M. Jacques Dumontier au nom du Conseil économique.

Le ministre des finances et le ministre des affaires économiques ont saisi le Conseil économique, par lettre en date du 21 avril 1953, du texte des rapports de la commission des comptes et budgets économiques de la nation pour l'année 1953, ainsi que du compte-rendu des délibérations de cette commission. Aux termes de l'article 4 (3°) de la loi n° 51-355 du 20 mars 1951, le Conseil économique doit, en effet, être appelé à donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national avant qu'elles ne soient soumises à l'Assemblée nationale.

Les documents transmis au Conseil économique étaient nombreux et volumineux. Ils comprenaient, non seulement un budget provisionnel de l'année 1953, mais également les évaluations provisoires du revenu national de 1951 et de 1952.

Etant donné les circonstances, le ministre des finances et le ministre des affaires économiques ont demandé la discussion d'urgence de ces documents.

Jusqu'à présent, le Conseil économique n'avait eu officiellement communication que de la comptabilité nationale afférente à l'année 1949. En outre, les chiffres qui lui avaient été communiqués à l'époque et qui font d'ailleurs l'objet d'une publication au *Journal officiel*, ont subi un certain nombre de corrections. Aussi, est-ce une comptabilité rectifiée qui a servi de base aux documents transmis.

Il ne pouvait être question, dans un délai aussi bref, d'examiner au fond l'ensemble des éléments chiffrés, complexes et provisoires, qui étaient présentés. Le Conseil économique a entrepris, en effet, une analyse critique détaillée des méthodes d'élaboration de la comptabilité nationale. Celles-ci ont déjà donné lieu à un rapport de M. Le Brun en date du 22 décembre 1952. Le groupe de travail constitué au sein de la commission de la conjoncture économique et du revenu national continue cette étude et s'est donné pour première tâche de vérifier la cohérence et l'exactitude des chiffres relatifs à l'année de base 1949, à la lumière des nouveaux éléments chiffrés, notamment de ceux de l'institut de statistique.

Quand ces travaux préparatoires seront terminés, un rapport sera présenté sur l'ensemble des comptes de 1949 à 1952.

Etant donné les circonstances, la nécessité pour le Parlement d'aborder le problème économique et financier très rapidement, la commission a donné la préférence à l'étude des hypothèses à la base du budget économique de 1953.

I. — HISTORIQUE ET METHODES

En 1946, la nécessité est apparue de mesurer l'effort d'investissement alors proposé à la nation et de le rapporter au total de la production disponible.

Dans les pays anglo-saxons, une telle étude était entreprise depuis une dizaine d'années, en partant de la connaissance directe des revenus servant de base aux impôts, mais l'insuffisance des statistiques fiscales françaises ne permettait pas de procéder comme dans les pays étrangers. Aussi, la première méthode adoptée par le commissariat général au plan est-elle basée sur l'identité approximative entre la production d'un pays et les revenus qu'elle permet de distribuer. En analysant avec détail les différentes raisons pour lesquelles une partie de la production ne distribue pas de revenus et inversement pour lesquelles une partie des revenus ne provient pas de la production (budget de l'Etat, commerce extérieur, etc.), il devrait être possible de relier le revenu national à la production nationale.

La connaissance de cette dernière était rendue possible par les enquêtes sur l'activité qui avaient été poursuivies en 1938 et en 1941. Pour des raisons diverses, notamment à la suite de la mise sur pied des comités d'organisation, la structure industrielle de la France de 1938, sans être parfaitement connue, était moins ignorée que celle des années précédentes, ou même de celles qui ont immédiatement suivi. Aussi, le commissariat général au plan avait pu établir les différents éléments de la production nationale pour l'année 1938 avec une approximation suffisante pour le but qu'il se proposait d'atteindre. Jusqu'à l'année dernière, ces évaluations ont servi de base aux calculs ultérieurs. Dans une certaine mesure même, les chiffres qui nous sont présentés procèdent encore de certains éléments de l'époque.

C'est dire l'importance qu'on jouée, pendant dix ans, les résultats de l'année 1938 relatifs à la production, à la consommation, aux échanges extérieurs, à l'épargne.

La difficulté majeure qui se posait alors et qui se retrouve dans les travaux actuels était de trouver un système qui permette de vérifier l'un par l'autre les divers résultats obtenus, c'est-à-dire une présentation qui mette en évidence la cohésion interne des renseignements rassemblés. Il a paru avantageux au commissariat général au plan de bâtir une comptabilité économique retraçant les mouvements de valeur entre un certain nombre de comptes.

L'application des méthodes de la comptabilité privée à la description d'une économie nationale consiste à choisir judicieusement un certain nombre de comptes et à grouper les mouvements entre ces comptes. Ainsi, par exemple, l'ensemble des payements faits par un compte de la production à un compte des particuliers pourra grouper, si l'on prend les précautions nécessaires, l'ensemble des salaires, des bénéfices distribués. Les mouvements du même compte avec celui de l'Etat feront ressortir les impôts, les subventions, etc. Toute la difficulté est dans le choix des groupements.

A quelques détails près, le choix de ces comptes n'a pas varié depuis 1946. Ce sont essentiellement: le compte de la production, qui retrace l'ensemble des activités industrielles, commerciales et agricoles du pays, le compte de la consommation, qui oppose les recettes et les dépenses des particuliers, c'est-à-dire, d'une part, l'ensemble des revenus et, d'autre part, la consommation et l'épargne, le compte du secteur administratif, permettant de dresser un budget plus large qu'il n'était fait précédemment, puisqu'entrent en ligne de compte non seulement l'équilibre des recettes et des dépenses du Trésor, mais aussi celui des collectivités locales et des établissements publics et administratifs. Un compte de la sécurité sociale a été tardivement séparé de celui de l'Etat. Enfin, les deux comptes de l'étranger et des territoires d'outre-mer constituent une balance commerciale élargie à tous les mouvements commerciaux et financiers qui pouvaient influer sur nos ressources en devises ou nos comptes en monnaie d'outre-mer.

Pour arriver à de tels résultats, il faut pouvoir disposer d'une documentation approfondie et de statistiques détaillées sur l'économie française.

L'insuffisance des renseignements disponibles permettait alors à peine d'établir directement un tel tableau. Cependant, la commission du bilan national, puis la commission des comptes de la nation, ont essayé d'améliorer les ressources de renseignements dont elles disposaient. C'est pourquoi chacun des travaux qui a été fait en la matière représente un progrès, par rapport aux calculs précédents, mais laisse place à des lacunes, dont certaines persistent encore à l'heure actuelle.

Les efforts les plus remarquables ont été faits dans le domaine des finances publiques, ainsi que dans celui des échanges avec l'étranger et les territoires d'outre-mer. Dans un cas comme dans l'autre, en effet, les résultats dont on pouvait disposer n'étaient que des sous-produits de la comptabilité du Trésor ou de celles des finances extérieures. Ces dernières n'étaient pas établies en vue d'une exploitation économique, mais seulement pour satisfaire à la vérification de la marche des services du ministère des finances.

Il a donc fallu, pendant plusieurs années, collaborer avec ces directions, de manière à leur permettre d'établir puis de rassembler une documentation chiffrée qui puisse être rapidement utilisable dans une comptabilité nationale.

Cependant, l'éloignement de l'année de base rendait de plus en plus délicates les extrapolations qui étaient effectuées à partir des comptes de 1938. Le principe adopté par le commissariat général au plan et partiellement par la commission des comptes consistait à partir des résultats de cette année de base et à en multiplier les éléments, à la fois par un indice des prix et par un indice de production. Cette méthode devenait de moins en moins satisfaisante, à mesure que l'on s'éloignait de l'année de base, car le choix des éléments sur lesquels portaient les opérations ne pouvait pas être le même pour l'affectation d'un coefficient de prix et pour celui d'un coefficient d'activité.

Aussi, la commission des comptes et des budgets économiques de la nation s'est-elle donnée comme première tâche de rassembler les éléments nécessaires à l'établissement de la comptabilité d'un nouvelle année de base. L'année 1949 a été prise comme année de référence, parce que c'était la première fois qu'une stabilité relative des prix et de la production permettait l'établissement de données homogènes du 1er janvier au 31 décembre.

Mais un tel travail ne pouvait être réalisé du premier coup et en même temps qu'elle poursuivait ses investigations sur les années ultérieures, la commission des comptes et des budgets de la nation revisait les chiffres constituant l'année 1949.

Le conseil économique a, de son côté, porté toute son attention sur les calculs relatifs à l'année 1949 et le groupe de travail constitué au sein de la commission de la conjoncture économique et du revenu national consacrait la plus grande partie de son activité à suivre de très près les estimations relatives à cette même année. Cette étude est toujours en cours. Etant donné l'importance de la structure de l'année de base, pour les calculs ultérieurs, le groupe de travail constitué au sein de la commission de la conjoncture économique et du revenu national attend les résultats définitifs pour présenter un rapport complet sur ce travail.

Sans attendre ces perfectionnements, la commission des comptes a élaboré des documents relatifs aux années 1951 et 1952. Ceux-ci ne présentent un intérêt définitif que par les variations relatives qui existent entre deux années successives. En eux-mêmes, les chiffres qu'ils contiennent subiront certainement des retouches et le conseil économique n'a pas voulu s'y attacher définitivement.

II. — APERÇU SOMMAIRE DE LA COMPTABILITE NATIONALE POUR 1952

Comme il a été dit plus haut, le Conseil économique n'a pas été en mesure de rapporter sur les chiffres de l'année 1952. Ceux-ci ne constituent d'ailleurs qu'une évaluation provisoire.

Cependant, l'année 1952 servant de base au budget prévisionnel de 1953, il a paru utile de préciser sommairement les contenus des principaux comptes; les indices de prix n'ayant pas beaucoup varié depuis dix-huit mois, la comparaison en sera grandement facilités.

Le compte de la production évalue à 11.767 milliards les ventes de toute la production (en y comprenant l'auto-consommation et en tenant compte du commerce extérieur). Les variations de stocks et l'équipement constituent une production supplémentaire de 2.250 milliards.

Après avoir payé les divers revenus et impôts dont elles ont la charge, les entreprises individuelles étaient supposées avoir épargné 500 milliards et les sociétés de capitaux 1.308 milliards.

Le compte des opérations courantes du secteur public s'élevait alors à 4.265 milliards, dont 1.004 milliards environ constituaient un déficit, non couvert par les ressources fiscales.

Le commerce extérieur, enfin, se soldait par un déficit de 252 milliards vis-à-vis de l'étranger et un excédent de 71 milliards vis-à-vis des territoires d'outre-mer, auquel il faut ajouter 70 milliards d'aide de l'Etat aux collectivités locales.

Au total, le compte des particuliers serait affecté de la manière suivante: les salaires, traitements et retraites bruts se seraient élevés en 1952 à 4.684 milliards. Les revenus fonciers, mobiliers et immobiliers, ainsi que ceux tirés de l'étranger et des territoires d'outre-mer seraient de 535 milliards. Sous le nom de revenus d'entreprises individuelles, figurait la somme de 3.066 milliards de revenus effectivement distribués. Les prestations nettes de la sécurité sociale et des allocations familiales se seraient élevées, pour l'ensemble de la population, tant salariée que non salariée, à 809 milliards, cependant que l'assistance de l'Etat et des collectivités locales se serait élevée à 384 milliards.

Après avoir payé leurs impôts directs (274 milliards, au sens où la commission des comptes entend « impôts directs ») et effectué leurs dépenses pour se procurer des biens et des services, les particuliers auraient réalisé une épargne de 407 milliards en 1952.

En résumé, l'équilibre du marché des capitaux se serait réalisé de la manière suivante: les financements à réaliser étaient ceux des investissements et de la variation des stocks (2.170 milliards) et du déficit de l'Etat (1.004 milliards), soit au total 3.174 milliards. Cette somme a été fournie par le déficit de la balance des comptes (180 milliards) et, pour le restant, par l'épargne et les remboursements en capital de l'Etat. On a vu successivement les éléments de l'épargne (1.308 milliards pour les sociétés de capitaux, 500 milliards pour les entreprises individuelles et 407 milliards pour les consommateurs). Il faut donc y ajouter 71 milliards d'amortissement de la dette publique et 787 milliards de prêts de l'Etat pour les investissements et le remboursement des dommages de guerre.

On peut vérifier *a posteriori* comment l'équilibre comptable de l'année 1952 a été assuré. Malgré les chiffres importants d'investissements et d'épargne des entreprises, ces dernières ont financé 85 p. 100 de leurs besoins et n'avaient besoin que de 362 milliards.

L'Etat leur ayant prêté, au titre des investissements et du remboursement des dommages de guerre, 641 milliards, elles ont dans leur ensemble, disposé de plus de fonds qu'il ne leur était nécessaire pour l'investissement et ont reconstitué leur trésorerie, à concurrence de 279 milliards. En d'autres termes, leur comportement a été nettement déflationniste.

C'est pourquoi l'Etat a pu, sans danger, tolérer un déficit total de 1.004 milliards, composé en réalité des investissements, des prêts et des remboursements et, pour seulement 146 milliards, d'un déficit d'exploitation.

Les échanges extérieurs, en tenant compte des prêts de l'Etat aux territoires d'outre-mer, n'ont exercé qu'une influence secondaire sur le marché monétaire. Ils ont néanmoins, par la contre-partie d'un excédent global de 301 milliards, apporté leur contribution à l'épargne.

Les particuliers, enfin, ont épargné 407 milliards.

Dans l'ensemble, c'est le Trésor qui a été le grand demandeur sur le marché monétaire, non pas pour ses opérations courantes, mais pour se livrer à des opérations bancaires ou rembourser des dettes ou des dommages. Il a pu le faire facilement, sans inconvénient immédiat pour la monnaie, parce que chacun des autres secteurs lui a apporté son excédent d'épargne, soit directement, soit par l'intermédiaire du système bancaire.

Quand on considère les comptes de la Nation, après une année écoulée, les besoins sont toujours satisfaits, mais, pour les années précédentes, les entreprises étaient demanderesses au même titre que l'Etat et entraient en concurrence avec lui. Par ailleurs, la hausse des prix seule avait permis cet équilibre, en faussant le jeu normal des comptes.

Dès 1952, un grave danger pour la monnaie s'est glissé dans le mécanisme, mais il ne peut être décelé par les tableaux présentés par la commission des comptes. La majeure partie des 1.004 milliards demandés par l'Etat et les collectivités leur a été fournie sous une forme liquide. Un changement rapide des circonstances extérieures pourrait rendre cette dette exigible en très peu de temps.

III. — DISCUSSION DES HYPOTHESES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU BUDGET ECONOMIQUE DE L'ANNEE 1953

A. — *Introduction.*

La possession d'un cadre comptable rempli, décrivant l'économie pour la période la plus récente, permet, en outre, d'établir un budget provisionnel. C'est ce qu'a fait la commission des comptes (1), en établissant le budget prévisionnel de l'année 1953. Un tel travail suppose l'estimation par avance de tous les éléments futurs de la comptabilité économique. Il nécessite en outre une méthode d'ajustement entre des résultats qui ne concordent plus forcément, comme ceux relatifs au passé.

La description de l'activité économique future d'un pays repose, en effet, à la fois sur des prévisions et sur des décisions; dans certains cas d'ailleurs, certains des chiffres avancés ressortent à la fois de ces deux caractères.

Dans le budget de l'Etat, par exemple, les dépenses présentent un caractère de décision, puisqu'elles sont limitées par les Assemblées parlementaires. Les impôts directs sont également le résultat d'une décision, puisque leur assiette est déterminée par le taux en vigueur sur la base des résultats de l'année précédente. Au contraire, le revenu des impôts indirects est fonction de la conjoncture, qui détermine les sommes imposables, mais également de la décision parlementaire qui fixe le taux. De même, l'activité économique future ne ressort que de la prévision. Il en est de même des estimations des évaluations ultérieures du commerce extérieur, encore que, dans ce dernier cas, un certain nombre de décisions puissent avoir leur importance.

En d'autres termes, chaque élément de la vie économique du pays est décidé ou prévu avec un degré plus ou moins approximatif. Cette estimation ne peut être complètement objective. Dans le cas où certains éléments sont vraiment impossibles à prévoir directement, un raffinement de la méthode consiste à les calculer, en supposant connus certains comportements économiques des consommateurs ou des producteurs. C'est ce qu'a fait la commission des comptes de la nation, en faisant des hypothèses, d'ailleurs très plausibles, sur la manière

(1) Nous entendons par commission des comptes, la commission des comptes et des budgets économiques, présidée par M. Mendès-France.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

dont les revenus sont dépensés. Aussi, intervient forcément, pour une part, le coefficient personnel de celui qui établit le budget économique.

Ayant ainsi rassemblé indépendamment les uns des autres les divers éléments d'une comptabilité économique, deux méthodes sont possibles pour en tirer un renseignement relatif à l'année étudiée.

La première de ces méthodes avait été mise en œuvre par la commission du bilan national. Elle consistait à faire ressortir, dans les soldes des comptes, la contradiction entre les diverses prévisions et les diverses décisions, en montrant que leurs totaux ne pouvaient pas être balancés comme il doit être dans une comptabilité bien tenue. C'est, en général, dans le poste de l'épargne que ces contradictions apparaissent. La différence entre l'estimation directe de l'épargne de l'année à venir et celle qui permet l'équilibre des comptes s'appelle alors le « gap inflationniste ».

Dans ce cas, il est plus facile, quand on a corrigé rapidement les évaluations chiffrées, de substituer un autre chiffre au premier, augmentant ou diminuant la tension monétaire représentée par le chiffre de l'épargne nécessaire.

La méthode suivie par la commission des comptes est légèrement différente. Au lieu de faire un constat d'incompatibilité, à propos d'un des postes du budget, elle cherche, au contraire, à déterminer quel est l'équilibre possible en ajustant les différents éléments suivant les données qu'elle possède.

En d'autres termes, elle ne se contente pas de constater une divergence entre deux éléments de la politique économique, mais elle anticipe généralement sur la manière dont ce désaccord se résoudra. Dans ces conditions, une revision des chiffres du budget devient plus délicate, puisqu'il faut modifier tous ses éléments, afin de rechercher un nouvel équilibre possible.

Le Conseil économique ne s'est pas prononcé sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces méthodes, mais elle se propose de rapporter ultérieurement sur ce point.

⁂

Le compte prévisionnel de l'année 1953 a été établi par la commission des comptes en décembre 1952. Un certain nombre d'éléments chiffrés sur l'évolution économique de l'année 1952 étaient alors disponibles, notamment ceux relatifs à l'emploi qui dataient du 1er octobre.

Un semestre s'est écoulé entre la collecte des données nécessaires à l'établissement de ce compte et la date d'aujourd'hui où nous en faisons un examen critique. Il serait facile, dans ces conditions, de relever un certain nombre de divergences de détail tenant à l'évolution de la conjoncture. Aussi bien, le Conseil économique n'a pas voulu examiner en détail le texte soumis à son examen, mais donner une appréciation d'ensemble sur les hypothèses adoptées dans le budget prévisionnel.

B. — *Hypothèses de principe.*

Tout modèle prévisionnel repose d'abord sur des hypothèses de principe, sans lesquelles aucun travail de ce genre n'est possible. Ce sont notamment l'assurance qu'aucun élément extérieur ne viendra troubler l'économie pendant le reste de l'année 1953 et que le climat politique et social n'aura pas une influence parasite sur le développement de l'économie française conforme aux éléments propres à cette économie, que l'on peut dégager dès le 1er mai 1953.

Parmi ces hypothèses de principe, le maintien du taux de change actuel et du taux de l'escompte et l'hypothèse relative à la stabilité des prix jouent un rôle fondamental.

Il apparaît d'ailleurs que, pendant les quatre premiers mois de l'année, ces hypothèses ont été à peu près vérifiées : d'une part, le taux officiel des changes n'a pas été modifié et le taux officieux s'est maintenu dans des limites relativement invariables. En ce qui concerne les prix, d'autre part, les indices sont restés suffisamment stables pendant les quatre premiers mois de 1953 pour permettre le maintien de cette hypothèse. L'indice des 213 articles notamment s'est maintenu entre 144,5 et 145,6 pendant les quatre premiers mois de l'année, ce qui correspond à peu près à la moyenne de l'année 1952. Enfin, le taux de l'escompte n'a pas été modifié.

Il aurait pu se faire que, pendant la période écoulée, une des hypothèses de base, stabilité des prix, maintien du taux de change, maintien du taux de l'escompte, n'ait pas été vérifiée. Dans ce cas, il aurait été impossible de commenter au mois de mai un budget prévisionnel établi sur des évaluations en francs manifestement inutilisables. Il n'en est heureusement rien et l'on peut conserver, à l'heure actuelle, les hypothèses de base qui ont servi à l'établissement des comptes.

Rappelons d'ailleurs que le principe de la méthode adoptée par la commission des comptes consiste à prendre comme hypothèse des prix fixés pendant la période étudiée et à essayer de voir les conséquences des autres estimations sur l'équilibre général des comptes. Ce n'est donc pas la certitude d'une stabilité des prix qui a conduit le Conseil à admettre l'hypothèse de base. C'est une nécessité d'ordre méthodologique.

C. — *Production agricole.*

La commission des comptes a estimé à l'indice 101, par rapport à 1952, l'ensemble de la production des denrées alimentaires de 1953, c'est-à-dire la production agricole, végétale et animale, ainsi que l'activité des industries alimentaires.

En raison de l'annualité des récoltes, les indices d'une année, par rapport à l'autre, présentent un aspect souvent déconcertant. En effet, le budget économique tient compte des produits finals, c'est-à-dire de ceux qui sont livrés au consommateur ou, en ce qui concerne les produits industriels, de l'augmentation des stocks.

Cependant, pour les produits agricoles, une telle manière de faire devrait prendre en considération l'augmentation du cheptel et, par ailleurs, bien localiser dans l'année où elle a lieu la production d'aliments du bétail, même si ceux-ci sont consommés quelques mois plus tard. Le rapport de la production des denrées alimentaires entre 1953 et 1952 ne dépend, en réalité, que très peu des récoltes de l'année 1952 puisque ces dernières participent également au chiffre de production des deux années en cause. Au contraire, l'importance relative de la récolte 1953, par rapport à la récolte 1951, entre en ligne de compte.

Sur le fond du problème, les avis des membres du Conseil économique ont été partagés, en ce qui concerne les prévisions des récoltes pour 1953, comme les conséquences immédiates de la fièvre aphteuse sur la production de lait et de viande. Certains commissaires ont insisté sur les aléas de la prévision en matière agricole, en raison de l'insuffisante exactitude des renseignements dont on dispose et de l'absence de mise au point de toute méthode efficace de prévision. Ainsi, est rendue difficile l'élaboration d'un budget économique. Cependant, comme il faut bien faire intervenir un élément chiffré, le Conseil économique a admis comme base de travail plus que comme hypothèse raisonnée, l'indice 101, proposé par la commission des comptes de la nation.

D. — *Production industrielle.*

La commission des comptes de la nation a retenu les indices d'activité suivants, par rapport à 1952 :

Outillage	100
Bâtiment	102
Biens industriels de consommation	98
Prestations de services	98

Les deux premiers de ces indices ont été calculés par la commission des comptes, en fonction d'une production qui éviterait des stockages importants, sur la base de renseignements provenant de la direction des programmes du ministère des affaires économiques. Cependant, dans une mise à jour très récente de ses prévisions initiales, la direction des programmes donne, pour l'ensemble de la production industrielle en 1953, l'indice 97, par rapport à 1952.

Certes, il ne s'agit pas, dans les deux cas, de la même mesure. Les travaux de la direction des programmes portent sur les composantes de l'indice de la production industrielle tel qu'il est établi par l'I. N. S. E. E. Ce dernier comporte une part importante de demi-produits et d'éléments énergétiques, dont la pondération est trop forte pour représenter la production des produits finals ; par contre, il omet toute une série d'activités, notamment les industries du bois et de la confection. Néanmoins, à la correction en baisse apportée à ses propres travaux par la direction des programmes, doit correspondre une correction semblable, pour les évaluations des produits finals.

En outre, les résultats du premier trimestre 1953 sont eux-mêmes légèrement inférieurs aux prévisions de cette direction, notamment pour les activités de biens de production. Aussi le Conseil économique a-t-il admis que l'indice 100 retenu pour l'outillage par la commission des comptes doit être abaissé d'environ 3 points et que l'indice 102 retenu par le bâtiment doit subir un abattement d'environ 2 points pour tenir compte de la situation existant au commencement du mois de mai 1953.

Il est plus difficile d'émettre une opinion sur les deux derniers indices. En effet, la production de biens industriels de consommation et les prestations de services ressortent, non pas d'une prévision mais de l'équilibre général du modèle ; cependant, l'évolution de la conjoncture pendant les quatre mois de l'année a semblé indiquer que ces dernières activités étaient moins touchées que les précédentes ; en outre, elles devraient, dans une certaine mesure, bénéficier d'un report du pouvoir d'achat, tout au moins dans l'optique de la commission des comptes.

Pour ces différentes raisons, le Conseil économique a admis comme représentatifs les chiffres indiqués par la commission des comptes.

Enfin, certains membres du Conseil ont fait des réserves sur l'influence de la balance du commerce extérieur sur le développement de la production. L'impossibilité d'importer certaines matières premières, en raison de l'insuffisance en devises, aurait pu, selon eux, créer des goulots d'étranglement abaissant le niveau de la production. Par ailleurs, les événements qui risquent de se produire sur le plan international pourraient créer chez les producteurs une psychologie d'attente. Ce dernier point, toutefois, a donné lieu à des avis nuancés, car une nouvelle crainte inflationniste pourrait conduire à des décisions de sens opposé sur le stockage des matières premières et l'activité des industries; aussi, la majorité de la commission a-t-elle pensé qu'il n'y avait pas lieu de faire entrer en ligne de compte ces hypothèses. Tel est d'ailleurs l'esprit dans lequel le modèle est établi.

En outre, l'inertie des phénomènes permet, au 1er mai, de tabler sur la permanence d'un certain équilibre qui, même au cas où il serait rompu dans le courant de l'année, continuerait néanmoins à s'inscrire dans les chiffres globaux de l'année 1953. En effet, le niveau de la production industrielle répond beaucoup plus lentement aux sollicitations extérieures que celui des prix à l'époque de l'année où nous nous trouvons. La production du premier semestre est déjà entièrement décidée par les entrepreneurs. La période de vacances qui suit le premier semestre amortit, dans une assez grande mesure, les variations de la conjoncture. Aussi bien, les évolutions ultérieures de la conjoncture internationale et nationale ne causeraient de perturbations sensibles sur le niveau de la production que pendant le dernier trimestre de l'année: d'ailleurs, les méthodes de la direction des programmes, reprises par la commission des comptes, permettent d'extrapoler sans difficulté pendant un semestre environ. Mais, étant impuissantes à déceler une évolution à plus long terme, elles laissent une marge de variation plus grande pour le quatrième trimestre; ce dernier, cependant, n'intervient que pour le quart dans la valeur des chiffres proposés par la commission des comptes, pour l'année 1953.

D'autre part, on doit relever dans la discussion du rapport de la commission des comptes une indication extrêmement intéressante. La capacité de production de l'économie française aurait pu, en 1953, être caractérisée par l'indice 107 pour la production d'outillage et l'indice 105 pour le bâtiment et les biens industriels de consommation. Dans ces conditions, on voit que la production de 1953 évolue à un niveau qui est presque inférieur de 10 p. 100 aux limites physiques de l'appareil productif (1).

E. — *L'emploi et les salaires.*

Les hypothèses sur l'emploi et les salaires sont affectées par les réserves précédentes faites au sujet de l'évolution de l'ensemble de la production industrielle. L'hypothèse de la commission des comptes est que le niveau des salaires horaires atteint à la fin de 1952 se maintiendra au cours de l'année 1953, ce qui représente une hausse de 1 p. 100, par rapport à la moyenne de 1952.

Sur ces bases, la masse des salaires serait à l'indice 99,5, par rapport à 1952.

a) En ce qui concerne les quatre mois écoulés, l'évolution de la masse salariale paraît avoir été vers une très légère récession. Mais on ne peut calculer quelle serait la diminution de la masse des salaires, si celle-ci se maintenait à son taux actuel, ce qui est compatible avec l'hypothèse admise en matière de production. Dans ce cas, en effet, la difficulté d'interprétation rapport des années 1953 à 1952 surgit de nouveau; aussi, essayerons-nous d'établir d'abord la diminution de la masse des salaires, par rapport à ce qu'elle a été vers le mois d'octobre ou novembre dernier, où elle avait atteint son maximum.

b) La baisse de l'emploi dans l'industrie et dans le commerce a atteint 3 p. 100 entre les résultats du mois d'octobre, seuls connus au moment où était préparé le rapport de la commission des comptes et ceux du mois de janvier.

c) Le taux horaire de salaire, en excluant de ce terme les primes de rendement et les heures supplémentaires, est resté à peu près constant depuis le 1er octobre.

d) Mais la diminution sensible des primes de rendement et des heures supplémentaires, tenant compte d'une augmentation de productivité qui, selon certains, ne manque pas de se produire au commencement de l'abandon du plein emploi, font que la baisse de l'ensemble des salaires directs de l'industrie et du commerce privés peut avoir atteint une importance de 4 à 5 p. 100, par rapport à l'automne 1952.

e) Cependant, toute une partie de la masse salariale est restée invariable depuis l'année dernière, notamment les traitements des fonctionnaires, les salaires des entreprises nationalisées, les indemnités de soin de la sécurité sociale et les prestations d'allocations familiales (1). Pour toutes ces raisons, la masse salariale semble avoir baissé d'environ 3 p. 100, par rapport à l'automne 1952.

f) Mais le chiffre donné par la commission des comptes représente la baisse moyenne, par rapport à l'ensemble de l'année 1952. Aussi, la légère augmentation du taux horaire de salaire et, dans une certaine mesure, de l'activité de janvier à octobre 1952, amène la commission du revenu national à représenter très grossièrement par une baisse de 2 p. 100, au lieu de 0,5 proposée par la commission des comptes, l'évolution de la masse salariale en 1953 par rapport à 1952.

Enfin, l'ensemble des revenus agricoles, ceux des salariés comme ceux des non-salariés, justifierait une évaluation détaillée; malheureusement, les renseignements à la disposition du Conseil économique ne lui permettent pas de rectifier les indications de la commission des comptes. D'ailleurs, cette dernière ne les a fait entrer en ligne de compte que d'une manière globale et a inclus les revenus agricoles non-salariés dans l'ensemble des profits.

F. — *Echanges extérieurs.*

La commission des comptes a admis que les exportations vers l'étranger plafonneraient à leur niveau actuel et qu'elles atteindraient environ 800 milliards, pour l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, elle craint que le rythme des importations ne s'accélère légèrement, par rapport aux constatations des derniers mois de 1952, tout en restant inférieur à la moyenne de l'année, de telle sorte qu'elles atteindraient environ 1.240 milliards C. A. F., soit 1.050 milliards F. O. B.

Il s'agit, bien entendu, des mouvements vers l'étranger, ceux en destination ou en provenance des territoires d'outre-mer étant beaucoup plus difficiles à prévoir, car ils dépendent essentiellement des récoltes et, en ce qui concerne l'Indochine, des événements politiques.

Effectivement, le rythme des exportations s'est maintenu, pendant les trois premiers mois de l'année, au niveau de la fin de 1952 et l'hypothèse de la commission des comptes paraît une base de travail valable.

Cependant, un certain nombre de membres du Conseil économique se sont inquiétés sur le point de savoir si les ressources en dollars, d'une part et les mesures de représailles des pays étrangers, d'autre part, ne créeraient pas, dans le courant de l'année, une difficulté supplémentaire qui influerait sur le niveau des exportations. En particulier, l'évasion des capitaux, qui semble s'accentuer ces deux derniers mois, rendrait les ressources de change et particulièrement celles du tourisme, sur lesquelles on compte, beaucoup plus aléatoires.

Mais il a paru au Conseil que l'ensemble de ces risques ne pourrait pas s'inscrire dans une revision des hypothèses de prévisions, qui reste toujours valable comme hypothèses de travail.

En outre, le Conseil économique ne dispose pas des éléments chiffrés sur les ressources en devises, qui lui permettraient de porter un jugement sur l'époque à laquelle de tels incidents pourraient se produire. Ainsi, tout en soulignant la précarité des hypothèses adoptées par la commission des comptes, le Conseil ne s'estime pas en mesure de lui en substituer d'autres.

Par contre, l'augmentation des importations, par rapport à l'automne 1952, n'aura probablement pas lieu, en raison, d'une part, de la stagnation de la production et, d'autre part, de l'absence de tension sur les prix pendant la première moitié de l'année qui a rendu inutiles la plupart des importations de choc prévues en matière alimentaire. Il est difficile de chiffrer la baisse correspondante. A titre indicatif, on peut toutefois avancer le chiffre de 5 p. 100 au-dessous du niveau prévu par la commission des comptes.

(1) Si l'on totalise toutes les capacités de production non utilisées, on arrive à un pourcentage de beaucoup supérieur à 10 p. 100. Mais si l'on tient compte de ce qu'il aurait été souhaitable de faire dans une économie en expansion, il semble que 10 p. 100 constitue véritablement un très grand maximum, étant donné les rigidités de structure.

(1) Certains font observer qu'en ce qui concerne ces dernières, si elles n'ont pas fait l'objet d'un recul relativement à la pointe de 1952, comme c'est le cas pour la masse des salaires individuels, par contre, non seulement elles n'ont pas fait l'objet d'une majoration parallèle à celle enregistrée par les salaires horaires, mais elles sont demeurées, au cours de l'année entière, à un niveau très sensiblement inférieur à celui qui eût dû résulter de l'application de la législation sur la variation automatique du « salaire de base » servant au calcul de leur montant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

G. — *Secteur public.*

Le montant des dépenses retenu par la commission des comptes, pour les dépenses publiques, est le suivant:

Dépenses civiles	1.475
Budget de reconstruction et d'équipement	192
Dépenses militaires métropole	863
Dépenses militaires Indochine	416
Dommages de guerre	325
Investissements économiques et sociaux	475
Comptes spéciaux	65
Totaux	3.811

Depuis l'établissement de ce budget, l'écart entre les recettes et les dépenses prévues s'est accru.

En particulier, la légère baisse de la production actuellement constatée s'inscrira dans une moins-value des recettes fiscales, des recettes de la sécurité sociale et de celles des chemins de fer.

Il est difficile de proportionner l'insuffisance de ces recettes à la baisse prévue de la production industrielle. Les changements de structure qui se produisent dans l'économie, notamment dans le commerce, peuvent avoir entraîné une légère amélioration de l'assiette, particulièrement en favorisant les entreprises concentrées et en rendant moins commune la fraude fiscale.

L'ensemble des augmentations de dépenses et des moins-values de recettes entraînera, d'après les déclarations mêmes du Gouvernement, une augmentation du déficit d'environ 200 milliards de francs. Toutefois, le déficit prévu de 949 milliards de francs par la commission des comptes faisait déjà état d'une mise au point des évaluations officielles enregistrées trop optimistes. Cette évaluation n'est inférieure à la réalité que d'environ 150 milliards, ce qui porterait le déficit total de l'Etat et des collectivités locales à environ 1.100 milliards.

H. — *Hypothèses d'investissements.*

La commission des comptes avait supposé que les équipements spontanés des entreprises, c'est-à-dire ceux qui ne dépendent pas directement de décisions publiques, s'élèveraient à un peu plus de 1.600 milliards en 1953, ce qui représente sensiblement le chiffre de 1952, soit environ l'indice 101.

Cette hypothèse n'est pas indépendante de celles qui ont été faites plus haut sur la production de biens d'équipement; aussi, doit-elle être affectée de la même correction. On touche ici à la difficulté de corriger par morceaux l'équilibre d'un budget économique.

Avec un chiffre d'activité de 97 pour les industries d'outillage et de 100 pour le bâtiment, c'est environ l'indice 98 qui doit être adopté comme hypothèse d'investissement, car il s'agit uniquement des investissements privés.

D'après les renseignements recueillis par différents commissaires, une certaine partie de l'industrie compte réaliser des investissements du même ordre que l'année dernière. Par contre, d'autres secteurs sont très réticents et hésitent à continuer leur programme de renouvellement d'outillage. En ce qui concerne les investissements agricoles, les besoins sont grands en ce domaine, mais une hésitation se marque dans les milieux intéressés qui, si elle continuait, pourrait compromettre le programme de l'année.

I. — *Epargne.*

Les hypothèses d'épargne sont forcément celles par lesquelles se referme tout modèle prévisionnel. Le tableau des opérations en capital présentait une charge financière de 2.222 milliards, pour l'investissement, et 949 milliards, pour le déficit.

Les 3.002 milliards sont financés comme suit: 317 milliards pour la contrepartie du déficit de la balance des comptes, comprenant les prêts aux territoires d'outre-mer; 2.420 milliards fournis par les entreprises, dont 1.738 par l'épargne et le reste provenant des prêts et remboursements de l'Etat. Le supplément provenait de l'amortissement de la dette publique et du payement de dommages de guerre aux particuliers.

Il semble difficile de rectifier un tel compte, d'après les seules critiques faites aux hypothèses.

Conclusions de l'étude du budget économique de 1953.

Les conclusions de la commission des comptes et des budgets économiques de la Nation se situent sur trois plans différents: d'une part, en conséquence même du modèle prévisionnel adopté, les risques inflationnistes et les risques de récession ressortent tout naturellement de la méthode prévisionnelle adoptée.

En second lieu, la commission des comptes s'est penchée d'une manière tout à fait particulière sur les problèmes des échanges extérieurs. Enfin, elle a essayé de tracer les lignes générales d'une politique de stabilisation.

A. — Risques de récession et de dépression.

Les dangers qui menacent la monnaie peuvent être aperçus à partir de deux optiques différentes: la crainte maintenant classique d'un excès probable de la demande globale sur l'offre devant entraîner une inflation, alors que l'excès probable de l'offre sur la demande entraînerait une récession.

Ce premier aspect des conclusions de la commission des comptes souffre certainement de l'époque à laquelle elles ont été établies. A l'automne 1952, il est certain que la demande globale des consommateurs apparaissait plus importante qu'elle ne s'est révélée s'inscrire dans les faits.

C'est ainsi qu'en raison de la diminution de certains revenus au commencement de l'hiver, la crainte des pouvoirs publics de voir monter les prix des produits alimentaires et notamment de la viande a été vaine.

Le déficit budgétaire, il est vrai, s'est aggravé, par rapport aux prévisions initiales.

Cette observation nécessite deux corrections: d'un côté, le déficit prévu était inférieur à celui de l'année 1952, qui atteignait 1.004 milliards, et les chiffres prévus pour 1953 ne sont que de 1.100 milliards. En outre, l'élaboration d'un budget n'a d'influence sensible que sur le deuxième semestre de l'année, le premier s'écoulant généralement à un rythme voisin de celui de l'année précédente, en raison du retard avec lequel d'administration entreprend l'exécution du budget.

Les corrections que nous avons apportées à propos de l'épargne ne sont pas suffisamment précises pour permettre de changer les éléments qui ont servi de base aux conclusions de la commission des comptes.

Néanmoins, dans le cadre des hypothèses admises, c'est-à-dire sans changement de prix, ni variation du taux de change, ni modification du taux d'escompte, le problème est de savoir si les risques de récession engendrés par la diminution de certains revenus entraîneront une diminution progressive de l'activité ou permettront à celle-ci de se maintenir au niveau actuellement atteint.

Toute appréciation en cette matière ne peut être faite que si l'on se borne à une appréciation d'ensemble; le déficit budgétaire prévu garantirait vraisemblablement contre toute aggravation de la récession.

Cependant, dans l'état actuel des structures de l'économie française, toute confrontation globale de l'offre et de la demande c'est-à-dire des revenus et de la production, notamment sur une période d'une année, n'a qu'une portée limitée.

L'inflation peut prendre naissance dans certains secteurs avant qu'un degré d'emploi élevé soit réalisé dans les autres. Une analyse globale ne permettrait pas de déceler ces périls. Ces tendances inflationnistes peuvent se généraliser par les mécanismes habituels.

Le Conseil économique regrette de n'avoir pas pu trouver au moins des éléments, même grossiers, pour pouvoir, par exemple, analyser les rapports de l'offre et de la demande dans l'économie agricole ou dans le secteur commercial.

Le péril inflationniste n'est pas décelé par cette comptabilité nationale, étant donné les hypothèses adoptées précédemment; en particulier, le danger extrêmement grave que constitue la liquidité de plus en plus générale de la dette du Trésor n'est pas dégagé. L'importance de la dette publique, en effet, par rapport au revenu national, n'est pas telle que son augmentation entraîne des dangers immédiats, mais la forme liquide qu'elle tend à prendre depuis un certain temps risque de créer un danger d'instabilité insupportable au fonctionnement du marché monétaire.

Certes, il n'existe pas de chiffre vital, au delà duquel l'accumulation de la dette à court terme entraîne un péril immédiat pour la monnaie, mais, suivant les circonstances, l'existence de cette masse flottante peut être l'élément déterminant qui vient renforcer un retournement de la psychologie des consommateurs et des entrepreneurs, multipliant ainsi les risques d'un retournement rapide de la conjoncture.

B. — Conclusions sur les échanges extérieurs

Le Conseil entier est d'accord pour estimer que le problème des échanges extérieurs est une question primordiale. A l'heure actuelle, notamment, l'existence d'un important déficit de la France à l'Union européenne des payements est particulièrement inquiétante. A moyen et à long terme, l'importance de l'équilibre des échanges extérieurs est évidemment une donnée

vitale de nécessité aussi impérieuse que l'amélioration de la productivité ou la réforme des structures privées ou publiques.

Cependant, certains membres du Conseil économique estiment que les méthodes employées par la commission des comptes ne permettent pas par elles-mêmes d'arriver à de telles conclusions. La place donnée au problème des échanges extérieurs dans le rapport sur le budget économique de 1953 tient beaucoup plus, leur a-t-il semblé, à l'opinion personnelle des rédacteurs du rapport sur l'importance de cette question qu'elle n'est la conclusion naturelle du travail de précision effectué sur l'année 1953.

D'autre part, les commissaires ont fait remarquer que la place secondaire donnée dans ce rapport aux échanges avec les territoires d'outre-mer fait oublier l'équilibre général du commerce extérieur de la France, qui, s'il ne nous rapporte pas des devises, assure, du moins, l'équilibre monétaire à l'intérieur de la métropole.

Par contre, d'autres membres du Conseil ont estimé que la place donnée à ces considérations était justifiée. Ils estiment, en effet, que le déficit du commerce extérieur permet, seul, de donner l'impression d'un équilibre relatif de l'économie française et de masquer ses aspects profondément inflationnistes.

Or, l'aide extérieure permettant de combler le déficit du commerce extérieur devient de plus en plus aléatoire, incertaine et soumise à de dures conditions.

S'il n'est plus possible de financer le déficit du commerce extérieur, les importations françaises se contracteront très sensiblement, ce qui entraînera la diminution du volume de la production nationale.

Ces membres du Conseil estiment donc que les analyses sur le déficit du commerce extérieur contenues dans « l'étude des comptes de la Nation » et certaines conclusions que l'on en tire demeurent valables.

C. — Aspects économiques d'une politique de stabilisation

Dans la dernière partie de ses conclusions, la commission des comptes déborde de son plan comptable pour aborder les aspects économiques d'une politique de stabilisation.

Le Conseil économique a estimé qu'étant donné l'urgence du travail qui lui était imparti, il remettait à son rapport périodique la discussion des conclusions du budget économique qui ont trait à la politique économique et qui sont sans rapport immédiat avec la comptabilité elle-même.

Sur le problème de la nécessité de créer des moyens nouveaux d'action que pose le rapport entre une économie libre et la direction d'une économie, le Conseil économique ne saurait prendre parti, mais il approuve entièrement la nécessité d'approfondir, comme le fait la commission des comptes, les éléments de toute politique économique, quelle qu'elle soit.

En conclusion, les premiers travaux de la commission des comptes de la Nation montrent à la fois les avantages et les limites de la présentation comptable et de la méthode du budget prévisionnel.

Dans un pays comme le nôtre, les inconvénients sont nombreux. Ils ont été déjà supprimés et tiennent essentiellement à l'aspect fragmentaire de l'économie française. Par contre, les avantages sont particulièrement importants.

Une étude comme celle qui nous a été présentée souligne des constatations simples entre diverses grandeurs du revenu national qui devraient servir de base à toute politique économique raisonnable. L'éducation du public et même de certains milieux politiques reste à faire. Il est à souhaiter que les travaux de la commission des comptes et les appréciations que porte sur eux le Conseil économique soient diffusés le plus largement possible.

2° Avis adopté par le Conseil économique au cours de sa séance du mardi 12 mai 1953.

Le Conseil économique,

Vu la loi du 20 mars 1951, dont l'article 4, alinéa 3, charge le Conseil économique de donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national;

Vu la lettre en date du 27 avril 1953 du ministre des finances et du ministre des affaires économiques, qui transmet pour avis au Conseil économique les comptes de la nation pour les années 1951 et 1952 et le budget économique pour l'année 1953;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Jacques Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national;

Prend acte de la communication des comptes provisoires de la nation pour les années 1951 et 1952 et des comptes prévisionnels pour 1953, qui lui a été faite le 27 avril 1953 par le ministre des finances et le ministre des affaires économiques,

Emet l'avis suivant (1):

1° En ce qui concerne les comptes 1951 et 1952:

a) Sur le fond, le Conseil économique se réserve d'entreprendre une étude plus approfondie de ces comptes, quand l'établissement de la comptabilité de base définitive pour 1949 permettra de les arrêter;

b) Sur la forme, le Conseil économique demande que les rubriques de ces comptes soient établies conformément à l'avis qu'il a émis le 22 décembre 1952.

2° Sur le budget prévisionnel de 1953:

En admettant comme base de travail les hypothèses de stabilité des prix, du taux de change et du taux de l'escompte, le Conseil économique, sur les données de mai 1953 (2):

a) Constate que l'indice 101 pour la production agricole n'a que la valeur d'une hypothèse arbitraire: cet indice se révélerait inférieur à la réalité, si les circonstances atmosphériques sont favorables, compte tenu de l'augmentation du potentiel de la production agricole (3);

b) Constate que les évaluations de la production se révèlent trop fortes d'environ 3 p. 100, pour les biens d'équipement;

c) Constate que l'évaluation du solde déficitaire des opérations courantes du secteur public se révèle trop faible d'environ 150 milliards;

d) Estime fondées les craintes de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation sur les dangers d'inflation, notamment par suite de la liquidité excessive de la dette publique;

e) Constate que, depuis l'établissement des comptes, une régression de l'activité s'est manifestée;

f) Souligne que cette régression de l'activité n'a pas conjuré le danger d'inflation signalé plus haut;

g) Regrette que la méthode du budget prévisionnel annuel ne permette pas d'émettre des conclusions fondées sur l'économie à plus long terme (4);

h) Approuve cependant l'avis de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation sur la nécessité d'une augmentation rapide de la production et de l'équilibre de la balance des comptes, à l'exclusion de toute dévaluation (5).

3° Le Conseil économique demande que les comptes prévisionnels de l'exercice 1954 soient établis en faisant apparaître distinctement, en particulier, les évaluations relatives aux ressources nettes, directes et indirectes, pour les différentes catégories professionnelles et sociales et permettant d'en suivre l'évolution respective dans l'avenir; et que ces comptes, rectifiés dans leur mode d'établissement et leur présentation, lui soient transmis avant le 1er décembre 1953 (6).

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 118 voix et 31 abstentions (voir le résultat en annexe, scrutin n° 2, page 362).

(2) Le membre de phrase « sur les données de mai 1953 » a été ajouté à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des associations familiales.

(3) Cet alinéa de l'avis résulte d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture et adopté à main levée.

(4) Un amendement présenté par le groupe des associations familiales a été rejeté à mainlevée. Cet amendement tendait à remplacer l'alinéa *g* par le texte suivant:

« (Le Conseil économique) observe que la méthode même du budget prévisionnel annuel ne permet pas d'émettre, de façon motivée, des conclusions portant sur l'économie à plus long terme et regrette que des conclusions de cette nature soient formulées sous le couvert de la présentation d'une comptabilité nationale annuelle. »

(5) Les mots « à l'exclusion de toute dévaluation » résultent d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C., qui a été adopté au scrutin public par 59 voix contre 28 et 47 abstentions (voir les résultats en annexe, scrutin n° 1).

(6) Le paragraphe 3° résulte d'un amendement présenté par le groupe des associations familiales et adopté à mainlevée.

Le texte proposé par la commission était le suivant:

« 3° Le Conseil économique demande que les comptes prévisionnels de l'exercice 1954 lui soient présentés avant le 1er décembre 1953 ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNEXES

SCRUTIN N° 1

sur l'amendement n° 7 présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C., tendant à modifier la rédaction de l'alinéa b de la troisième partie du projet d'avis.

Nombre de votants..... 134

Ont voté pour..... 59
Ont voté contre..... 28
Se sont abstenus..... 47

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (59).

Groupe des activités diverses. — M. Compeyrot.

Groupe de l'agriculture. — MM. des Courtils, Forget, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Leroy (Louis), Mabit, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — M. Roche.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C. T. Indép. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Monthé, N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (28).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Taix.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Philip, Sauvy.

Groupe de l'Uunion française. — M. Bellanger.

Se sont abstenus (47).

Groupe des activités diverses. — M. Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, Du Douet de Graville, Ferré, Gauthier, Génin, Guellati, Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Mangeard, Martin, Milhau, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des classes moyennes. — M. Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de la pensée française. — M. May.

Groupe des sinistrés. — M. Aroud.

Groupe des travailleurs:

C. T. intell. — M. Wolff.

N'a pas pris part au vote

M. Dumontier.

SCRUTIN N° 2

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants..... 149

Ont voté pour..... 118
Ont voté contre..... 0
Se sont abstenus..... 31

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (118).

Groupe des activités diverses. — M. Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyes, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — M. Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Delavignette, Graève, Jourdain, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Poilay, Potier de La Morandière, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (31).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre.

C. T. intell. — M. Wolff.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.